

## Quel tiers monde?

*La hausse du pétrole est un événement économique extraordinaire, que n'avaient prévu ni les spécialistes de la prospective, ni les futurologues.*

*Du coup sont posés en termes réels des problèmes qui paraissaient insolubles lorsqu'ils étaient posés en termes théoriques.*

*Parmi ces problèmes, au premier plan, les relations entre les pays industrialisés et le tiers monde.*

*Le pétrole est à la fois matière première et source d'énergie. Sous cette forme, il pénètre tout le processus industriel. L'énergie, dans toute société évoluée est si fondamentale que des théoriciens de la fiscalité ont pu rêver d'imposer l'énergie, persuadés qu'ils étaient qu'à un tel système de taxation personne n'échapperait. L'impôt sur l'énergie passait à leurs yeux pour un impôt sur la dépense universel (voir aussi en pages 4 et 5).*

*La hausse extraordinaire du pétrole constitue donc, sur l'économie des pays industrialisés, un formidable prélèvement. On parle d'un surplus à payer, pour la Suisse uniquement, de près de 600 millions de dollars, et de plus de 30 milliards de dollars pour l'Europe. Aucune fiscalité « volontaire » n'aurait pu obtenir un tel résultat.*

*Ce prélèvement choque peut-être en raison de sa brutalité. Mais l'Occident qui a si longtemps usé et abusé des termes de l'échange avec les pays sous-développés, qui a, tant qu'il l'a pu, payé en-dessous de leur prix les matières premières (qu'il transformait ensuite à son profit), est mal placé pour se plaindre.*

*Ainsi le tiers monde va disposer de ressources qui n'auraient pu être obtenues spontanément des pays industrialisés.*

*Sur qui, en Europe, déjà en situation inflationniste, retombera le poids de cet impôt prélevé? Cette question, dès maintenant, dominera les luttes sociales et politiques. Souvent nous aurons l'occasion d'y revenir. L'actualité nous la servira, chaude.*

*Mais il est une deuxième question fondamentale. Les ressources de cette forme d'impôt sur l'énergie vont très inégalement être réparties dans le tiers monde. Certains pays pauvres devront, parce qu'importateurs de pétrole, payer un tribut supplémentaire. Des émirats sous-peuplés vont disposer de ressources énormes, alors que des pays sur-peuplés, continueront à se battre pour leur existence. Des féodalités, qu'elles soient traditionnelles ou militaires, vont ajouter aux privilèges de leur régime, archaïque ou archaïquement progressiste, le pactole de l'économie industrielle.*

*On objectera que l'Occident aurait pu s'apercevoir de l'inégale répartition des richesses quand il en était le bénéficiaire. Du moins a-t-il, en tant qu'exploiteur des ressources mondiales, créé une technologie et des structures politiques démocratiques capables d'engendrer une généralisation des progrès. On ne perçoit pas la même vitalité, par exemple, dans la bourgeoisie iranienne.*

*La contribution exigée du monde occidental n'a aucun sens si un plan mondial de répartition des bénéfices n'est pas mis sur pied et si les mouvements authentiquement socialistes ne sont pas encouragés dans les pays du tiers monde.*

*L'Europe était impuissante à résoudre, en termes de charité, ce problème. Sous l'effet de la contrainte fiscale de l'impôt sur l'énergie se contentera-t-elle, résignée, de « casquer », sans autre projet politique?*

### DANS CE NUMÉRO

**P. 2 :** Courrier : Revision de la Lama : sus à un protectionnisme dépassé ! ; **p. 3 :** Décriminalisation : les forces en présence ; **pp. 4 / 5 :** La crise de l'énergie et Ivan Illich ; **p. 5 :** Les paysans entre l'enclume et le marteau ; **p. 6 :** Le carnet de Jeanlouis Cornuz - La semaine dans les kiosques alémaniques ; **p. 7 :** Fribourg : Des vieux quartiers trop chers pour les ouvriers ; **p. 8 :** Télévision et radio selon le goût du public.

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 255 10 janvier 1974  
Dixième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Daniel Delley  
Claude Quartier

# 255

## Revision de la LAMA: sus à un protectionnisme dépassé!

*Les textes publiés dans ces colonnes (DP 250-252) sur la revision de l'assurance-maladie et accidents nous ont valu un courrier intéressant. Avant de revenir sur la LAMA et plus particulièrement sur ce « droit aux soins de santé » que nous défendons, laissons donc la parole aux lecteurs! Ici, un correspondant fribourgeois qui, dans la ligne des prises de position de Pro Familia, par exemple, s'en prend, avec raison, aux conditions matérielles de l'hospitalisation.*

(...) Ce qui aujourd'hui doit être relevé, c'est l'absurdité du système. On persiste dans notre pays, pour de sordides intérêts d'argent, à vouloir que l'assurance-maladie reste individualisée, alors qu'elle concerne toute la nation. On refuse toujours d'admettre (le) droit social à la santé. Permettez-moi aujourd'hui d'insister sur un problème particulièrement grave, celui de l'hospitalisation. On sait que ce problème ne peut trouver de solution valable que dans une mise en commun, sur le plan fédéral, de cette part indispensable du revenu national à réserver à la politique hospitalière qui ne peut plus dépendre d'un seul canton, voire d'un groupe de communes. Soyons plus précis pour justifier cette affirmation.

### Les conséquences inévitables de l'article 19 bis

L'article 19 bis de la LAMA reconnaît le libre choix de l'établissement hospitalier. En même temps, cet article prescrit que si l'assuré se rend à son lieu de résidence ou dans les environs, dans un établissement avec lequel la caisse a passé convention, celle-ci doit calculer ses prestations au moins selon les taxes de la salle commune dudit établissement.

Ce même article précise que si l'assuré se rend dans un autre établissement hospitalier, la caisse

peut calculer ses prestations selon les taxes de la salle commune de l'établissement le plus proche avec lequel elle a passé convention au lieu de résidence de l'assuré, ou dans les environs. Si ce mode de calcul a des conséquences inéquitables, le gouvernement cantonal, sur préavis des intéressés, peut déclarer le 4e alinéa applicable en ce qui concerne le calcul des prestations de la caisse.

Que dit ce 4e alinéa ?

Si, au lieu de résidence de l'assuré ou dans les environs, il ne se trouve pas d'établissement hospitalier avec lequel elle a passé convention, la caisse doit calculer ses prestations au moins selon les taxes de la salle commune de l'établissement public qui est le plus proche, dans le même canton, du lieu de résidence de l'assuré. Les gouvernements cantonaux désignent les établissements avec salle commune qui sont réputés publics.

Enfin, si l'assuré doit, *pour des raisons médicales*, se rendre dans un établissement hospitalier déterminé, la caisse doit calculer ses prestations selon les taxes de la salle commune de cet établissement. Comment se traduit dans les faits l'application de ces diverses dispositions ?

Il y a libre choix mais contraintes économiques quand même ou alors totale insécurité, ce qui revient en définitive au même.

Exemples.

Il y a des Vaudois qui habitent à 1 km de l'Hôpital de Châtel-Saint-Denis. S'ils se font hospitaliser dans cet établissement — ce qui représente le chemin le plus court et la situation la plus logique, du fait que les médecins traitants sont fribourgeois — ils perdent la subvention de l'Etat de Vaud de 30 francs par jour d'hospitalisation. Il y a de très nombreux Fribourgeois qui se font hospitaliser à Payerne, la frontière cantonale étant à 1 ou 2 km. En chambre commune, ils auront à payer 241 francs par jour, sans compter les frais médicaux. Or, selon les prescriptions fédérales, la

caisse-maladie leur remboursera ce qu'elle aurait reconnu pour l'Hôpital cantonal de Fribourg (le plus proche avec Convention) soit un forfait global, y compris les frais médicaux de 65 francs s'il s'agit d'un enfant, de 110 francs s'il s'agit d'un adulte.

La même situation se retrouve avec les hôpitaux d'Yverdon (pour l'enclave de Surpierre) et de Vevey pour les habitants de la Basse-Veveyse.

### Des travailleurs aux malades

Or, soit pour Payerne, Yverdon ou Vevey, ces villes ne sauraient se passer ni de la main-d'œuvre, ni des consommateurs du canton voisin. Il y a inter-dépendance économique totale. Mais le problème hospitalier continue à rester l'affaire d'un groupe restreint de la population.

L'application des tarifs hospitaliers dépend des conventions passées entre les fédérations cantonales des caisses-maladie, les groupements cantonaux ou régionaux des hôpitaux et de la ratification par les gouvernements cantonaux respectifs.

### Inconséquence

Or la Fédération vaudoise des caisses-maladie, par exemple, exige que les tarifs hospitaliers conventionnels ne soient valables que pour les caisses-maladie membres de la Fédération. Ne devient pas membre qui veut. Ainsi, l'assurance scolaire fribourgeoise n'est pas désirée, car l'accepter aurait pour conséquence d'augmenter quelque peu la moyenne des frais hospitaliers journaliers. Dans une économie qui ne peut subsister que dans une mise en commun de toutes les ressources, l'on persiste à considérer l'assuré comme étant d'abord ressortissant de tel ou tel canton, alors que l'on n'a plus les mêmes exigences lorsqu'il s'agit de louer professionnellement les bras de ce même assuré (...)

# Décriminalisation de l'avortement: les forces en présence

On le sait : le Conseil fédéral a demandé aux Chambres de prolonger d'un an le délai dans lequel l'initiative sur la décriminalisation de l'avortement devra être prise en considération. Il soumettra au Parlement son rapport et ses propositions au printemps 1974 au plus tôt (une votation n'aura donc pas lieu avant le début de l'année prochaine, pas avant le printemps 1975).

La solution de ce problème n'en reste pas moins urgente. Quel que soit le nombre des avortements clandestins. On sait par exemple que les chiffres articulés par le professeur Stamm, de Baden, sont violemment contestés. Ce spécialiste avait, pour les années 60, estimé le total des avortements clandestins à près de 50 000 par an; aujourd'hui, réexaminant ses statistiques, il articule un nouveau chiffre, 20 000, qui, s'il est moins élevé que le précédent, n'en met pas moins en lumière l'inadéquation totale des dispositions légales « en vigueur », puisque le nombre des condamnations en la matière pour 1972 se monte à 42 (au dossier des curiosités dans ce domaine est à verser l'enquête de l'hôpital d'Aarau qui conclut à un nombre de 500 avortements par an, alors que l'an passé, 660 Suissesses ont été enregistrées en Angleterre seulement...).

Dans cette perspective, et bien que la procédure en cours permette encore de nombreux retournements de situation, il est intéressant de faire, à la suite du bulletin d'information de l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement (secrétariat : Schänzlihalde 34, 3013 Berne) le point des prises de positions qui ont marqué la procédure de consultation engagée par le Conseil fédéral.

## Les organisations féminines

A. Parmi les organisations féminines, la grande majorité s'est prononcée pour la solution du délai

avec libre choix du médecin. Ce sont :

- Alliance des sociétés féminines suisses dans une proportion de 70 % (300 000 femmes), qui menace de lancer un référendum si la solution dite des « indications sans indication sociale » était admise par les Chambres
- Association suisse pour les droits de la femme
- Fédération suisse des femmes protestantes
- Association suisse des femmes universitaires
- Commissions féministes des partis radical, indépendant, socialiste et de l'Union démocratique du Centre
- Femmes suisses pour la paix et le progrès

Les mouvements pour la libération de la femme, quant à eux, préconisent l'abrogation totale des articles en question.

2. La solution des indications avec indication sociale a rencontré l'adhésion des Associations suisses de femmes-médecins, des théologiennes, des infirmières et des sages-femmes.

3. La solution des indications sans indication sociale est prônée, quant à elle, par la Ligue suisse des femmes catholiques (qui pour l'occasion professe faire confiance au Département fédéral de justice et police) et par la Société d'utilité publique des femmes (qui, elle, demande l'impunité pour le médecin, mais pas pour la femme).

## Les partis

B. Parmi les partis politiques.

1. Solution du délai avec libre choix du médecin : radical, socialiste, PDT, Union démocratique du Centre (demande la prolongation du délai de seize semaines après les dernières règles). Les indépendants de Bâle-Campagne et les organisations progressistes préconisent l'abrogation totale.

2. Indications sans indication sociale : Démocrates, Evangélique (PEP), Mouvement républicain. L'Union libérale-démocratique demeure évasive, tandis que l'Action nationale renonce à se prononcer.

## Les cantons

C. Parmi les gouvernements cantonaux.

1. Pour le délai : Schaffhouse, Appenzell-AR, Soleure (demande un délai de dix semaines seulement), Berne, Zurich.

2. Pour les indications avec indication sociale : Thurgovie (pour une indication sociale « modérée »), Bâle, Vaud et Neuchâtel (qui pourrait se rallier à la solution du délai).

3. Pour les indications sans indication sociale : Glaris, Bâle, Uri, Argovie, Zoug, Lucerne, Schwyz, Grisons, Saint-Gall, Nidwald, Obwald (certains de ces cantons désirent que les circonstances sociales soient prises en considération, sans pour autant approuver une indication sociale proprement dite, ni la Commission sociale prévue).

## Prises de positions diverses

D. Autres organisations.

1. Pour le délai : Union syndicale suisse (avec libre choix du médecin), Arbeitskreis Kritische Kirche, Association suisse pour l'étude des problèmes démographiques (72 % « pour ») (étudiants libéraux (Schweiz. liberaler Studentenverband), Syndicat des prisonniers. Un groupe catholique, en tête le juge fédéral M. Kaufmann, présente un projet de loi pour la protection de la maternité (« Projet 4 »), dans le cadre duquel il pourrait se rallier à la solution du délai.

2. Pour les indications sans indication sociale : Fédération des Eglises protestantes, Conférence épiscopale, Synode 72, Union catholique populaire suisse, Confédération des syndicats chrétiens, Christl. Arbeitsgemeinschaft für Ehe- und Familienfragen, Société des étudiants suisses (cath.), Bund Prospektiver Katholiken (propose une législation pour la protection de la grossesse).

3. « Oui à la Vie » enfin demande l'application plus stricte de la loi actuelle et menace de lancer référendum ou initiative, si les indications étaient élargies. Une votation sera donc inévitable d'une manière ou d'une autre.

## Une psychose de crise bien utile

*La crise pétrolière actuelle apparaît de plus en plus sous son vrai jour: une question de gros sous et non un problème de pénurie.*

*Deux informations à l'appui. La première provient d'une commission d'enquête sénatoriale américaine. Au début de 1972 déjà, des grandes compagnies, qui contrôlent 80 % du raffinage et 70 % de la vente aux Etats-Unis, ont diminué la production de leurs centres de raffinage à 89 % de leur capacité. Les raffineries se sont remises à tourner à 100 % en 1973 lorsque le président Nixon eut autorisé une augmentation des prix. Mais la reprise fut trop tardive et il fallut transférer des produits finis d'Europe aux Etats-Unis. Puis, c'est le journal anglais « The Economist » qui, informé par la Lloyds, écrit que le tonnage des pétroliers ayant quitté les ports arabes dans les premiers jours de décembre a augmenté de 39 % par rapport à la même période de l'an passé...*

*La réalité est difficile à saisir d'autant plus que les grandes compagnies pétrolières détiennent un quasi-monopole de l'information dans ce domaine. Il faut relever d'autre part que les gouvernements de tous les pays industrialisés ont accredité la thèse de la crise soudaine de l'énergie. Mais paradoxalement ils n'ont pris que des mesures symboliques: fins de semaines sans voitures, vitesses limitées, fins de soirées sans télévision, etc. Comme pour renforcer le sentiment d'insécurité du citoyen en le frappant surtout à son point sensible, l'automobile.*

### Pour une politique énergétique

*Certes, nous savons que les ressources pétrolières sont limitées. Le rapport du Club de Rome l'a rappelé à bon escient. Mais le délai qui nous*

*sépare de l'épuisement est suffisamment long pour élaborer des politiques énergétiques sérieuses et à long terme.*

*Au lieu de cela, la psychose de crise qui a été créée permet maintenant de balayer d'abord toutes les oppositions qui se sont faites jour au nom de la protection de l'environnement et touchant de près ou de loin le problème de l'énergie.*

*En Suisse, Schwarzenbach, qui sent le vent, tourne sa veste. Le voilà partisan des centrales nucléaires. Et, alors que les interventions parlementaires qui préconisent les économies d'énergie sont acceptées sous forme de postulats seulement, la décision de diminuer le taux de plomb dans l'essence est reportée sine die.*

*Cela ne fonde pas une réflexion sur l'énergie et son utilisation. Là, un texte s'impose, par exemple, à l'attention (dont nous avons déjà fait état dans ces colonnes: DP 243, notes de lecture) le libelle d'Ivan Illich, « Energie et Equité » (paru au Seuil) dont les lignes suivantes sont remarquablement claires.*

## Ivan Illich: que veut dire «gagner» du temps?

Dans toute société qui fait payer le temps, l'équité et la vitesse de locomotion tendent à varier en proportion inverse l'une de l'autre. Les riches sont ceux qui peuvent bouger le plus, aller où bon leur semble, s'arrêter où ils veulent. En effet, la vitesse est bien trop chère pour être réellement partagée: toute augmentation de la vitesse d'un véhicule entraîne une augmentation correspondante de la consommation d'énergie nécessaire à la propulsion de ce véhicule pour chaque kilomètre parcouru, mais s'y ajoute aussi une augmentation proportionnelle de l'espace nécessaire à chaque usager en mouvement. Ainsi, il faut aux Américains pour leurs propres mouvements et pour ceux de leurs marchandises une somme d'énergie supérieure à la totalité de l'énergie dont

disposent à toutes fins utiles l'Inde et la Chine réunies.

Or l'énergie requise par l'usager dépasse un certain seuil, le temps de quelques-uns se met à valoir très cher, tandis que se déprécie le temps de la majorité des autres (...)

Passé ce seuil critique, personne ne peut *gagner* de temps sans en faire obligatoirement *perdre* à quelqu'un d'autre. Celui qui exige une place dans un avion proclame que son temps vaut davantage que celui d'autrui (...)

(...) Que les gens se déplacent en masse à plus de 20 km/h est une entreprise datant d'un siècle à peine. Les premiers chemins de fer étaient lents. Ils affectèrent considérablement le paysage humain, mais n'instituèrent pas de spectaculaire discrimination. Peu à peu, ils libérèrent l'ouvrier de l'horizon étrié de la cité ouvrière en créant le concept d'usager; de ce fait, ils contribuèrent aussi à développer les taudis urbains, mais, au

début, le transport en lui-même ne suscitait pas de privilèges. Tout au plus les privilèges établis se voyaient-ils confirmés par la création d'une première classe. Vingt ans plus tard, la vitesse était déjà devenue le grand facteur de discrimination. A la fin du siècle dernier, l'express le plus coûteux allait trois fois plus vite que le train laitier. Encore vingt ans, et l'homme de la rue commençait d'être son propre chauffeur: le gain de vitesse fait par tous devenait la base de plus coûteux privilèges réservés à de nouvelles élites. L'avion, la voiture de location, le libre choix du lieu de travail et de résidence et, surtout, le conditionnement de ces produits donnent cet avantage marginal qui flatte par sa rareté, sa cherté et la discrimination sous-entendue. La vitesse rassemble les zones de bureaux, les espaces résidentiels et les stations touristiques de luxe dans l'orbite bleutée de la communication télévisée et les protège des regards indiscrets.

Il se crée une hiérarchie des destinations accessibles selon la vitesse qu'on est susceptible d'atteindre et chaque catégorie de destination définit une classe correspondante d'usagers. En outre, chaque nouveau réseau a pour effet la dégradation des réseaux de moindre vitesse. Ceux qui ne peuvent compter que sur leur propre corps pour se déplacer sont considérés comme des marginaux ou des infirmes. Dis-moi à quelle vitesse tu vas. je te dirai qui tu es. Depuis un demi-siècle, le véhicule est le signe de la réussite sociale, comme les diplômes sont le signe de la sélection sociale. Partout où l'industrie du transport a fait franchir à ses passagers un seuil critique de vitesse, elle a creusé des *écarts sociaux*, rehaussant le petit nombre pour enfoncer d'autant le plus grand nombre. (...)

Il ne faut pas perdre de vue le fait que les vitesses de pointe accessibles à un petit nombre de gens sont payées un tout autre prix que les grandes vitesses accessibles au grand nombre. Les vitesses de pointe engendrent une élite du mouvoir et du pouvoir; les grandes vitesses font croître les désutilités marginales pour tous, elles font perdre du temps à tout le monde. Chaque dépassement d'un seuil de vitesse augmente d'autant la fraction du temps social dévolue au déplacement. C'est pourquoi la limite de vitesse est un garde-fou égalitaire; bien plus, c'est aussi la condition d'une circulation efficace (...)

La circulation nous sert ici d'exemple pour formuler une loi économique générale: lorsqu'un produit excède un certain seuil de consommation d'énergie par tête, il exerce un monopole radical sur la satisfaction d'un besoin, le monopole est institué par l'adaptation de la société aux fins de ceux qui consomment le plus fort total de quanta d'énergie; il est renforcé par l'obligation faite à tous de consommer le quantum minimal sans lequel la machine ne pourrait tourner. Le seuil critique de production de quanta d'énergie peut ne pas être le même d'un produit à l'autre, mais il est déterminable pour chaque grande classe de produits (...)

## Entre l'enclume et le marteau

Pour le producteur de lait, le père Noël de cette année a eu l'aspect revêché du père Fouettard. Et « les trois cheveux » qu'on a glissé pour toute aumône dans sa soupe au lait, selon l'expression de M. Brugger, l'ont amèrement déçu. Le petit producteur de lait est la victime d'effets dont il n'est pas la cause; d'où sa grogne.

Le déficit du compte laitier gravite autour de 500 millions de francs. La surproduction laitière serait responsable de cette facture décidément trop élevée. Le marché du lait est en difficulté de façon persistante. Ces difficultés proviennent plus de sa mauvaise orientation que de sa capacité d'absorption.

### Un puzzle désuet

La structure du marché du lait est très vieille. Les petits ateliers de fabrication sont un peu partout disséminés. Or la commercialisation du fromage à pâte dure se dégrade au profit des pâtes molles que l'on fabrique peu ou pas. D'autre part la campagne suisse est morcelée à l'infini entre des zones d'ensilages, réservées à la production du lait de consommation, et des zones de non-ensilage, réservées à la production de fromage. Ce puzzle interdit la création de grands bassins fromagers, donc freine la rationalisation.

Pour toutes ces raisons le décalage se fait de plus en plus grand entre la production et les exigences du marché.

### L'optique du Conseil fédéral

Conséquence principale de ce décalage : le déficit du compte laitier monte inexorablement. Or, on sait que le prix de base du kilo de lait est du ressort du Conseil fédéral. Et l'optique de ce dernier

est également connue : augmenter ce prix de base c'est pousser un peu plus à la production laitière, c'est augmenter le déficit du compte laitier, c'est gravir d'un cran la spirale des prix. Le Conseil fédéral refuse donc une amélioration substantielle. Le petit producteur de lait est pris entre l'enclume d'un marché laitier inadapté et le marteau du Conseil fédéral.

### Les paiements directs

Il est très probable que cette situation mène rapidement aux paiements directs en montagne. En effet, les agriculteurs au revenu très modeste de ces zones accèdent beaucoup plus difficilement au progrès technique que leurs collègues de plaine. L'infrastructure agricole des régions de montagne, les difficultés inhérentes au milieu, un manque souvent tragique de formation professionnelle, rendent très difficiles des augmentations rapides de revenu par la seule amélioration de la productivité. Le prix du lait restant stable, il ne reste qu'une voie pour enrayer l'irréversible dégradation de l'agriculture de montagne : les paiements directs.

Sans toucher au produit on rémunère directement le producteur.

Les agriculteurs ne voient pas sans malaise s'imposer cette orientation nouvelle. A leur avis, un autre diagnostic, d'autres conclusions, s'imposent: il leur semble préférable d'exiger une meilleure rémunération de leur produit (surtout en cette époque où les conditions d'approvisionnement se font fantasques) que de se battre sur le montant des paiements directs (qui rémunèrent quoi au fait ?).

La fatalité ou le privilège d'être paysan ? Le hasard qui vous fit naître au flanc d'une montagne ? Le sort qui fit de vous un homme de la terre dans ce monde de machines ?

Peut-on imaginer une défense professionnelle sur de telles bases ? Les décisions de Noël montrent à l'évidence qu'il faudra bien le faire.

## Folie et sainteté

Avez-vous lu *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX<sup>e</sup> siècle présenté par Michel Foucault* ? C'est un livre bien remarquable.

Donc, le 3 juin 1835, le nommé Pierre Rivière, agriculteur dans la région de Falaise, 20 ans, égorgait sa mère, puis sa sœur, puis son frère...

Sa mère, parce qu'elle faisait souffrir son père depuis des années; sa sœur, parce qu'elle avait pris le parti de la mère; le frère enfin pour des raisons moins claires: si l'on en croit le meurtrier, pour se rendre haïssable à son père et lui enlever tout regret de le voir guillotiné.

Arrêté quelque temps plus tard, Pierre Rivière se voyait condamné à mort au mois de novembre suivant; mais grâcié par Louis-Philippe, sa peine était commuée en celle de détention à perpétuité. Transféré au début de 1836 à la Maison centrale de Beaulieu, le « malheureux » s'y suicidait quatre ans plus tard.

De certaines bizarreries de comportement — goût de la solitude, aversion pour les femmes, cruauté envers les animaux — le procureur, suivant en cela le médecin cité par l'accusation, devait conclure que Rivière avait manifesté dès son plus jeune âge un caractère « farouche », qui laissait présager son « affreuse détermination ». Toutefois, de ces mêmes bizarreries, l'avocat de la défense, suivant en cela un expert-psychiatre dont il avait demandé l'avis, concluait à la démence (et donc à l'irresponsabilité) de son client, une démence manifeste elle aussi dès le plus jeune âge...

A bon droit, Foucault et ses collaborateurs renvoient les deux thèses dos à dos, leur reprochant à toutes deux de n'avoir pas compris le cas de Pierre Rivière dans son unicité et de n'avoir lu son « mémoire » (il a rédigé en prison un mémoire de 70 pages: « Détail et explication de l'événement arrivé le 3 juin à Aunay, village de la Fauctrie, écrite par l'auteur de cette action ») en n'en

retenant que les seuls détails qui venaient corroborer leur thèse. Pour sa part, il se défend de conclure, il se défend d'interpréter le « discours » de Rivière. Toutefois, il me paraît clair que lui aussi interprète (et particulièrement certains de ses collaborateurs): tant les bizarreries, que le crime, que le mémoire parleraient « de l'intolérable »; ils exprimeraient ces vies qui doivent « quotidiennement endurer l'invivable ». Ils instaureraient un autre discours, contre « le discours dominant », une « parole libérée » contre la « règle trompeuse des contrats »...

La malice de la destinée a voulu que je lise en même temps le beau livre qu'André Dhôtel a consacré voici quelques années à *Saint Benoît Joseph Labre*. Lequel Benoît Labre, s'il n'a jamais fait preuve de cruauté envers les animaux, n'en témoignait pas moins lui aussi d'un goût prononcé pour la solitude (« le désert ») et de l'aversion pour l'autre sexe. Toutes « bizarreries » dans lesquels on n'a pas manqué de voir signes prémonitoires de sa vocation...

Etranges, vous ne trouvez pas, ces signes annonciateurs dans un cas de la folie meurtrière (ou révélateurs d'une condition « invivable ») et dans l'autre de la sainteté ?

J. C.

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

## Redécouverte du fédéralisme

*Hans Tschäni a interviewé le président de la Confédération, Ernest Brugger, pour le « Tages-Anzeiger » (302). A travers les réponses du magistrat, une bonne image de l'activité des membres de notre exécutif fédéral: des journées de travail de 6 h. 30 jusqu'à 20 ou 21 heures. Le processus de décision à ce niveau: de dures discussions parfois, contrairement à l'opinion de ceux qui considèrent les séances du Conseil fédéral comme des réunions amicales. Se confirme enfin que les nouveaux élus ne bénéficient pas d'une véritable mise au courant.*

*Relevons dans l'interview une réponse qui devrait particulièrement intéresser les Romands, puisqu'elle concerne le fédéralisme: « Je crois de nouveau plus fortement au fédéralisme depuis que je suis à Berne. On ne mesure pas à Zurich tout le poids de la Suisse romande. Je m'en rends parfaitement compte maintenant. De même des différences de mentalité. C'est, au poste que j'occupe, un devoir d'en tenir compte. Si nous ignorons ces différences, nous nous heurterons à des difficultés insurmontables. »*

*Et en ce qui concerne les structures fédérales: « Des modifications ont déjà affecté le fédéralisme, d'une manière pragmatique; chaque loi touche d'une quelconque manière à la structure fédéraliste en ce qui concerne les relations entre la Confédération et les cantons. Mais les rapports entre cantons sont aussi importants. Il est étonnant que la collaboration intercantonale ne soit pas meilleure. C'est pourquoi je suis heureux que la Fondation pour la collaboration confédérale, à Soleure, ait organisé des « hearings » afin de rechercher des solutions pour revitaliser le fédéralisme. »*

— *L'échec électoral subi l'année passée par le Parti libéral lucernois a provoqué une modification de l'organisation de cette formation. La « Neue Zürcher Zeitung » (5) analyse cette transformation. De parti qui était dirigé par les élus, le Parti libéral (radical) devient un parti construit selon le modèle parlementaire avec un législatif, un exécutif et même un organe qui réglera les conflits. Une meilleure information, la publication des comptes, des initiatives qui devraient éliminer le confidentialisme.*

— *Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », à noter en particulier le reflet d'une protestation de résidents suisses-allemands au Tessin qui refusent que la deuxième chaîne soit consacrée, une fois par semaine, aux programmes suisses-romands (le reste des soirées de la semaine est consacré à des retransmissions diffusées de Zurich).*

FRIBOURG

## Des vieux quartiers trop chers pour les ouvriers

Il faut être riche pour entretenir ou rénover les demeures médiévales de la Basse-Ville à Fribourg, dont certaines datent de la fin du Moyen Age (gothique tardif). Mais ces quartiers, paradoxalement, sont habités par les classes pauvres de la population qui ne peuvent supporter des loyers élevés, conséquence de rénovations coûteuses.

Quel choix opérer alors « entre le sauvetage méticuleux de quelques maisons par des amoureux du passé, gens cultivés et relativement aisés, et l'exploitation à outrance de maisons délabrées habitées dans des conditions insalubres ?

Pro Fribourg, mouvement pour la sauvegarde de la cité historique et artistique, cherche une solution à ce problème qui se pose d'ailleurs dans l'ensemble des villes ayant conservé un patrimoine historique important.

Dans une récente enquête (novembre 1973), Pro Fribourg a voulu dresser un inventaire de la Rue d'Or, tant du point de vue de l'état des bâtiments que de la situation des locataires.

### Des locataires « de passage »

Logé au bas des falaises creusées par la Sarine, le quartier de l'Auge dont fait partie la Rue d'Or, était peuplé en 1811 d'artisans et de commerçants exploitant leurs échoppes sur l'axe principal Fribourg-Berne. Dans la Rue d'Or à cette époque, les trois quarts des maisons étaient habitées par leurs propriétaires. En 1970, la situation s'est complètement retournée, les deux tiers des appartements sont en location. L'Auge est devenu un quartier ouvrier et à la Rue d'Or, sur 90 personnes actives, 66 soit les trois quarts sont manœuvres, ouvriers et ouvrières.

Plus important, la population stable de la rue va s'amenuisant et laisse la place à des gens « de

passage », le quart environ des logements ne pouvant plus être occupés par des familles en raison de leur exigüité et de leur manque de confort.

L'enquête de Pro Fribourg apporte une description très précise de l'état des lieux :

« D'une manière générale, plus le logement est petit, plus il est surpeuplé et défectueux. Ainsi, sur 24 logements d'une pièce, 14 sont en mauvais état et 26 étrangers s'entassent dans dix d'entre eux.

» 70 % des logements n'ont pas le chauffage central.

» 60 % des logements sont dépourvus de salle de bains ou de bloc-douche. Ce sont évidemment les étrangers qui sont le plus défavorisés : les trois quarts sont dans ce cas, mais le fait de rechercher le logement le meilleur marché joue son rôle ». (enquête p. 38).

Dans ces conditions, il ne saurait être question de tout rénover en expulsant systématiquement les habitants actuels. Un témoignage recueilli au cours de l'enquête-participation du quartier de l'Auge en 1968 éclaire singulièrement ce drame : « Assurément ce n'est ni une joie, ni une consolation pour la classe pauvre si tout doit être rénové dans la vieille ville, car qui devra payer cela si ce n'est le loyer des pauvres. La vieille ville est belle et bonne, là on peut y habiter selon la manière de toujours, particulièrement les vieilles gens ». Si

l'on se plaît dans la vieille ville, c'est parce que le quartier est plus chargé de signes, plus chaleureux et créé à l'échelle humaine que les blockhaus de béton qui surgissent dans les banlieues des villes industrielles.

### Le projet « Diogène »

Pour maintenir la substance et l'harmonie des vieux quartiers, pour éviter qu'ils ne tombent en ruines ou qu'ils ne soient désertés par leurs habitants modestes qui ne peuvent supporter les hauts loyers dus à de coûteuses rénovations, il faut créer un marché immobilier parallèle, une association populaire pour le logement, préoccupée d'aménager des logements confortables à des prix modérés.

C'est cet objectif que s'est fixé Pro Fribourg en s'inspirant de la « Fondation Diogène » qui, depuis plusieurs années dans la vieille ville d'Amsterdam, restaure les maisons et a institué pour les locataires une forme de participation et de droit au logement.

Avec l'appui de différentes associations amies, une coopérative a été créée pour prendre en charge la restauration de différents immeubles, pour animer une entreprise marginale mais essentielle de revitalisation des vieux quartiers.

## A nos abonnés: merci!

Merci à tous ceux qui ont déjà renouvelé leur confiance à « Domaine Public » pour 1974 !

Merci à ceux, nombreux, qui ont profité de la formule d'abonnement-cadeau (valable encore quelques semaines: 53 francs pour régler son dû annuel et offrir DP à un ami) pour nous aider à faire connaître DP.

Merci à ceux qui ont arrondi le montant de l'abonnement et qui nous permettent ainsi de voir encore plus grand...

Merci enfin à ceux qui sont sur le point de verser les 33 francs de l'abonnement annuel (CCP 10 - 155 27) sans attendre les lettres de rappel de l'administration.

# Télévision et radio selon le goût du public

La télévision vit à l'heure des sondages d'opinion. Les programmes dépendent en grande partie des résultats des enquêtes effectuées auprès d'un nombre grandissant de téléspectateurs (près de 150 000 par an) qui sont interrogés oralement ou par téléphone sur leurs habitudes et intérêts en matière de petit écran. Le Conseil fédéral va même plus loin: « Les sondages auprès du public équivalent, dans une large mesure, à une intervention des auditeurs et téléspectateurs en matière d'élaboration des programmes. Ils permettent de reconnaître exactement les besoins des divers milieux et d'en préciser en quelque sorte l'importance numérique. C'est grâce à ces sondages qu'il est possible de déterminer et d'apprécier facilement la structure des opinions, vues, désirs et besoins d'un public de plusieurs millions de personnes. Il est plus facile d'établir un équilibre de cette manière qu'en recourant à des commissions paritaires » (Message à l'Assemblée fédérale concernant l'insertion dans la Constitution d'un article sur la radiodiffusion et la télévision).

Les sondages en lieu et place de l'imagination, ou la loi des moyennes appliquée au petit écran. Pas besoin de voyantes donc pour savoir ce que vous verrez à la TV en 1974. Il suffit de lire les sondages. Voici le sondage d'opinion type réalisé en 1972:

En Suisse alémanique, on regarde la télévision pendant 1 heure et 18 minutes par jour en moyenne, du lundi au vendredi, et pendant 1 heure et 40 minutes le samedi et le dimanche.

Il est apparu d'autre part qu'on écoute la radio quotidiennement pendant 1 heure et 25 minutes en moyenne du lundi au vendredi, 1 heure et 44 minutes le samedi et 1 heure et 2 minutes le dimanche.

Les mêmes personnes ont passé 25 minutes en moyenne par jour à la lecture des journaux du lundi au vendredi, 35 minutes le samedi et 32 minutes le dimanche.

Du lundi au samedi, on préfère écouter la radio que regarder la télévision; le dimanche, c'est le contraire.

Si l'on compare les régions, on constate qu'en Suisse romande et en Suisse méridionale, on utilise davantage la radio et la télévision qu'en Suisse alémanique. En revanche, les journaux y sont moins lus que dans cette dernière région.

Vu que de nombreuses femmes écoutent la radio en vaquant aux travaux ménagers, il s'ensuit forcément qu'elles le font davantage que les hommes, soit 1 heure et 44 minutes contre 1 heure et 2 minutes. Pour ce qui est de la télévision, les valeurs sont à peu près égales chez les femmes (1 h. et 19 min.) et chez les hommes (1 h. et 17 min.).

L'intérêt pour la radio et la télévision et le temps qu'on y consacre diffèrent beaucoup selon les classes d'âge.

Entre 15 et 24 ans, on passe quotidiennement 55 minutes devant la télévision, 1 heure et 23 minutes entre 25 et 44 ans, 1 heure et 25 minutes dès 45 ans. La comparaison avec le temps employé à la lecture des journaux et de périodiques est des plus intéressantes: les jeunes entre 15 et 24 ans y consacrent 21 minutes, les adultes entre 25 et 44 ans 20 minutes et les plus âgés 33 minutes.

Pour ce qui est de la radio, les écarts sont moindres et les valeurs ne présentent pas la même progression qu'en ce qui concerne la télévision. Entre 15 et 24 ans, on écoute quotidiennement la radio pendant 1 heure et 12 minutes, entre 25 et 44 ans pendant 1 heure et 31 minutes et par la suite pendant 1 heure et 24 minutes.

La comparaison entre les diverses classes sociales donne aussi des « résultats très intéressants » lorsqu'on distingue entre les classes suivantes:

1. Les anciens élèves d'écoles primaires et secondaires;
2. Ceux des écoles professionnelles;

3. Ceux des collèges, des écoles normales et des universités.

Il résulte des sondages d'opinion que l'usage de la radio est à peu près égal dans les trois classes, les valeurs ne variant qu'entre 1 heure et 22 minutes et 1 heure et 25 minutes. En revanche, les différences sont sensibles à la télévision, puisque ce sont les personnes les moins cultivées qui y consacrent le plus de temps. En effet, les anciens élèves des écoles primaires et secondaires regardent la télévision pendant 1 heure et 29 minutes par jour en moyenne, ceux des écoles professionnelles pendant 1 heure et 20 minutes et ceux des collèges, écoles normale set universités pendant 50 minutes seulement. Dans la comparaison entre les classes professionnelles, on constate que les personnes haut placées passent beaucoup moins de temps devant la télévision que les ouvriers, par exemple, 56 minutes en moyenne par jour contre 1 heure et 33 minutes, alors que la relation est contraire en ce qui concerne la radio. En effet, les premières sont à l'écoute pendant 1 heure et 52 minutes en moyenne par jour, alors que les seconds ne le sont que pendant 55 minutes. Les personnes ayant de hautes charges professionnelles lisent le journal pendant 25 minutes par jour en moyenne, les ouvriers pendant 18 minutes seulement.

Chronologiquement, la journée se déroule comme il suit. A la radio, on enregistre une première pointe entre 6 h. 30 et 8 heures. Entre 7 heures et 7 h. 30 environ, 15 pour cent des personnes consultées étaient à l'écoute. Une pointe beaucoup plus marquée se produit à midi: presque 35 pour cent des personnes consultées écoutaient la radio à 12 h. 30. Le soir, c'est l'usage de la télévision qui prédomine. Alors qu'il y a encore beaucoup plus d'auditeurs que de téléspectateurs à 18 heures, ils sont en nombre sensiblement égal à 19 heures, puis les derniers prédominent largement sur les premiers dès 20 heures.

Vous reconnaissez-vous ?